



Rapport de minorité de la Commission chargée d'examiner le postulat de Jacques Vallotton et consorts « Pour que les citoyens de La Tour-de-Peilz puissent voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Ce rapport de minorité ne revient pas sur l'ensemble des informations figurant dans le rapport de majorité. Son intention se borne à relever quelques aspects importants omis dans le rapport de majorité et à donner une autre interprétation du but poursuivi par le postulat.

Les auteurs de ce rapport constatent que la Municipalité ne prend pas position et renvoie aux études déjà entreprises à ce sujet. Toutefois, ce dossier sur l'avenir institutionnel de la Riviera, font-ils remarquer, date d'une décennie et il n'a abouti qu'à un statu quo si ce n'est un vague projet de gouvernance régionale. A relever que les premières études lancées par les syndics de la Riviera étaient ambitieuses et envisageaient une fusion à 10 communes. Mais les dernières élections ont mis en place de nouvelles équipes plus réticentes à une grande refonte institutionnelle. D'où le gel de facto du dossier. Cependant, Blonay et Saint-Légier projettent de leur côté de faire bande à part et de fusionner entre eux seuls.

Devant cette nouvelle donne, des Conseillers veveysans de cinq partis ont renvoyé à leur Municipalité un postulat comparable à celui qui fait l'objet ici d'une prise en considération. A Montreux, la même démarche est aussi entreprise. C'est donc en toute logique que le postulat est également lancé à La Tour-de-Peilz. Car on ne peut ignorer que les trois villes du bas de la Riviera forment une agglomération de 57.000 habitants, la 3ème ville de Suisse romande, ce qui n'est pas dénué de sens.

Après ces quelques rappels du contexte général, les membres de la Commission ont ensuite débattu. Il s'est avéré que le débat de fond sur la ou les fusions a vite pris le dessus. Chacun développant ses arguments, soit notamment en défendant ou critiquant les quelques 70 à 80 organes intercommunaux de la Riviera, soit en envisageant des hypothèses positives ou négatives sur des rapprochements possibles avec les communes voisines.

Or, les minoritaires tiennent à souligner plutôt deux fois qu'une que le but du postulat n'est aucunement de trancher à ce stade sur le débat de fond. Sa priorité est de donner une impulsion, d'agir comme un aiguillon, un stimulateur, auprès des édiles afin de ne pas congeler ad aeternam le dossier.

Le deuxième but du postulat est que le dossier ne reste plus comme jusqu'à aujourd'hui tout au sommet de l'échelle au niveau des syndics qui ont déjà fait leur part de travail sans toutefois arriver à se mettre d'accord sur quelques avancées significatives.

Selon les postulants, il s'agit maintenant de faire descendre le dossier au niveau des principaux concernés, soit les citoyennes et citoyens qui n'ont encore jamais pu se prononcer sur l'avenir institutionnel de la Riviera.

Le postulat permettra de prendre en quelque sorte la température de la population par l'organisation d'un vote consultatif qui aura une valeur indicative et, soulignons-le, non définitive.

Il est vrai qu'il y a déjà eu jusqu'à maintenant des sondages aux interprétations et résultats souvent contradictoires. Leur désavantage est que les sondés sont pris à froid sans qu'ils soient véritablement informés des enjeux.

Ce n'est pas le cas d'un vote consultatif qui sera précédé de débats et d'informations permettant de se forger une première opinion en bonne connaissance de cause.

Les électrices et électeurs pourront ainsi se déterminer sur des options. Elles seront fort utiles pour les édiles qui y verront alors plus clairement sur ce que souhaite la population. Selon le résultat, ils pourront alors préparer ou non la dernière opération, soit un vote définitif basé sur des éléments alors concrets et chiffrés.

On le constate, un vote consultatif n'est qu'une étape participative et interactive entre la municipalité et la population pour adapter ou non les institutions de la Riviera à la réalité que vivent au quotidien ses habitants. Son principal avantage est de permettre d'aborder avec une prudence toute helvétique, en plusieurs étapes, un dossier complexe et parfois trop facilement exploité à coup d'idées préconçues et de préjugés émotionnels masquant le fond du problème.

A noter que la forme du postulat et la suggestion de questions offrent une large marge de manœuvre à la Municipalité pour la mise en place d'une consultation efficace et pondérée.

Autre solution évoquée: une initiative populaire communale plutôt qu'un postulat est préconisée par un commissaire. C'est effectivement une possibilité. On devra alors ignorer les postulats pourtant déjà développés dans d'autres communes. Mais ce serait surtout fort regrettable sur le fond, car on perdrat alors l'interactivité entre électeurs et autorités souhaitée par les postulants. Il y a aussi le risque que les affrontements et les décisions soient d'emblée brusques et définitives dans le modèle d'une initiative communale.

Il a aussi été relevé que le Conseil communal doit avoir pleine conscience en prenant sa décision que ce postulat a aussi été lancé à Vevey et à Montreux, deux communes voisines avec qui nous avons, qu'on le veuille ou non, de forts liens de proximité et de vie en commun. La décision du Conseil communal de La Tour-de-Peilz pour la prise en considération ou non du postulat ne sera donc pas une simple décision interne à la

commune. Car, à n'en pas douter, elle aura aussi une incidence déterminante au-delà de nos frontières communales.

Les Commissaires de ce rapport proposent donc à Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de prendre en considération le postulat.

Les Commissaires minoritaires,

Elisabeth Leimgruber

Fabrice Laluc

Jacques Vallotton

La Tour-de-Peilz, le 27 février 2017